



Lancement de la plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme

Bruxelles, le 21 juin 2021



Les institutions européennes, les gouvernements de l'UE et la société civile se sont engagés pour la première fois à œuvrer ensemble à la lutte contre le sans-abrisme dans l'UE. Lors d'une conférence de haut niveau qui s'est tenue aujourd'hui à Lisbonne, ils ont lancé la **plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme** afin de susciter le dialogue, de faciliter l'apprentissage mutuel, d'améliorer la collecte des données factuelles et le suivi, et de renforcer la coopération entre tous les acteurs qui tentent de lutter contre le sans-abrisme.

Lutter contre le sans-abrisme — une priorité pour l'Europe sociale

La conférence de haut niveau à Lisbonne est coorganisée par la présidence portugaise du Conseil de l'UE, la Commission européenne et la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA). Lors de cette manifestation, les ministres nationaux ainsi que des représentants des institutions de l'UE, des organisations de la société civile, des partenaires sociaux et des villes ont signé la «[Déclaration de Lisbonne sur la plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme](#)» lançant la plateforme. Tous se sont engagés à travailler ensemble sous l'égide de la plateforme et à mener des actions dans le cadre de leurs compétences respectives.

Le lancement de la plateforme marque le début d'un processus visant à établir une compréhension et un engagement communs et à garantir des progrès concrets dans les États membres dans la lutte contre le sans-abrisme. Il offre l'occasion de dialoguer et de collaborer avec les acteurs locaux, y compris les villes et les prestataires de services. Cela permettra à tous les acteurs de mieux échanger leurs connaissances et leurs pratiques, et de définir des approches efficaces et innovantes afin de progresser sur la voie de l'éradication du sans-abrisme.

Dans la déclaration signée aujourd'hui, les partenaires se sont mis d'accord sur les objectifs suivants:

- personne ne devrait dormir dans la rue par manque d'un logement d'urgence accessible, sûr et approprié;
- personne ne devrait vivre dans un logement d'urgence ou de transition plus longtemps que nécessaire pour une transition réussie vers une solution de logement permanente;
- personne ne devrait pouvoir sortir d'une institution (par exemple, une prison, un hôpital, un établissement de soins) sans avoir reçu une offre de logement approprié;
- les expulsions doivent être évitées dans la mesure du possible et personne ne devrait être expulsé sans aide pour trouver une solution de logement appropriée, en cas de besoin;
- personne ne devrait être victime de discrimination en raison de son statut de sans-abri.

Des fonds de l'Union sont disponibles pour soutenir des mesures inclusives visant à lutter contre le sans-abrisme. Les États membres investiront une part importante de leurs dotations reçues au titre du Fonds social européen plus (FSE +) pour soutenir l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté.

InvestEU offre également la possibilité de soutenir les investissements dans les infrastructures sociales, notamment dans le logement social.

La nouvelle plateforme constitue également un résultat concret du [plan d'action sur le socle européen des droits sociaux](#). Elle contribue à concrétiser l'engagement renouvelé des institutions de l'UE, des États membres, de la société civile et des partenaires sociaux, pris lors du sommet social de Porto en mai, en faveur d'une Europe sociale forte et d'une reprise juste et inclusive après la pandémie.

Le commissaire européen à l'emploi et aux droits sociaux, Nicolas **Schmit**, a déclaré à ce sujet: «*Le sans-abrisme est la forme d'exclusion sociale la plus extrême et il est en augmentation dans toute l'Union. C'est maintenant qu'il nous faut agir. La plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme aidera les partenaires à partager leurs expériences et les mesures qui ont fonctionné dans leurs régions et villes, de manière à nous permettre de réduire radicalement le sans-abrisme en Europe. Le logement et l'aide aux sans-abri constituent le principe n°19 du socle européen des droits sociaux — il s'agit là d'un impératif moral si nous voulons réellement construire une société juste et solidaire.*»

Ana Mendes Godinho, ministre portugaise du travail, de la solidarité et de la sécurité sociale, a déclaré: «*Nous devons lutter sérieusement contre le sans-abrisme et rétablir les droits humains des personnes qui ont perdu espoir. Nous sommes très fiers que la déclaration de Lisbonne sur la plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme ait été signée par les États membres de l'UE au cours de notre présidence. Nous croyons réellement qu'une Europe sociale plus forte est une Europe où les droits sociaux appartiennent à tous, et où chacun a une voix et vit dignement.*»

Yves Leterme, ambassadeur de bonne volonté pour la lutte contre le sans-abrisme et président du comité directeur de la nouvelle plateforme, a déclaré: «*La lutte contre le sans-abrisme ne peut être gagnée que si nous travaillons de concert en réunissant les autorités locales, les gouvernements régionaux et nationaux et les institutions européennes. Il est également de la plus haute importance de faire participer les organisations de la société civile, l'économie sociale et les personnes ayant une expérience du sans-abrisme. Nous devons œuvrer à la mise en place d'approches intégrées combinant prévention, accès au logement et fourniture de services de soutien. Nous voulons lutter contre le sans-abrisme parce que le logement est un droit pour chaque femme, chaque homme et chaque enfant.*»

Ending Homelessness Award 2021 (Prix 2021 pour la fin du sans-abrisme)

Au cours de la conférence de haut niveau, trois projets des États membres de l'UE, soutenus par le Fonds social européen (FSE) et le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), ont reçu le [prix Ending Homelessness 2021](#). Dans la troisième édition du prix Ending Homelessness, l'objectif était de sensibiliser le public aux possibilités offertes par le nouveau cadre financier pluriannuel pour lutter efficacement contre le sans-abrisme. Le projet «Housing First» («logement d'abord») présenté par la région de Moravie-Silésie en Tchéquie, qui comprend un large éventail de services et d'activités, a remporté la médaille d'or. Le projet portugais «É Uma Mesa», qui promeut l'intégration sociale des sans-abri en leur proposant une formation, une orientation professionnelle et un emploi, a remporté la médaille d'argent, et l'Italie a remporté celle de bronze avec le projet «Housing First» de Trieste.

Contexte

Le **socle européen des droits sociaux** définit 20 principes et droits essentiels pour le bon fonctionnement et l'équité des marchés du travail et des systèmes de protection sociale au XXI^e siècle. Le principe n° 19 sur le «logement et l'aide aux sans-abri» couvre des questions telles que l'accès au logement social, l'assistance et la protection appropriées contre les expulsions forcées, ainsi que l'hébergement et les services adéquats fournis aux sans-abri afin de promouvoir leur inclusion sociale.

Dans la **déclaration de Porto**, les dirigeants européens se sont engagés «à réduire les inégalités, à défendre des salaires équitables et à combattre l'exclusion sociale ainsi que la pauvreté, en poursuivant l'objectif consistant à lutter contre la pauvreté des enfants et les risques d'exclusion pour les groupes sociaux particulièrement vulnérables, tels que les chômeurs de longue durée, les personnes âgées, les personnes handicapées et les sans-abri».

Dans l'**engagement social de Porto**, les partenaires ont invité tous les acteurs concernés à élaborer des politiques publiques qui, à l'échelon adéquat, renforcent la cohésion sociale, luttent contre toutes les formes de discrimination, y compris dans le monde du travail, et promeuvent l'égalité des chances pour tous, notamment pour les enfants exposés au risque de pauvreté, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes issues de l'immigration, les groupes défavorisés et minoritaires et les sans-abri.

Le **Fonds social européen plus (FSE +)** est le principal instrument de financement de l'UE pour investir dans les ressources humaines, avec une enveloppe de 99,3 milliards d'euros (en prix courants) pour la période 2021-2027. Tous les États membres de l'UE investiront au moins 25 % de leurs ressources FSE + dans le secteur de l'inclusion sociale et au moins 3 % pour lutter contre la privation matérielle. Les pays où le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des enfants est supérieur à la moyenne européenne devraient consacrer au moins 5 % de leurs ressources FSE + à cette problématique.

Les États membres peuvent également mobiliser des fonds pour des projets de logements sociaux abordables au titre du Fonds européen de développement régional, InvestEU (par l'intermédiaire de son volet «Investissements sociaux et compétences»), ainsi que dans le cadre de leurs plans nationaux pour la reprise et la résilience.

Pour en savoir plus

[Déclaration sur la plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme](#)

[Ending Homelessness Award 2021 \(Prix 2021 pour la fin du sans-abrisme\)](#)

[Dernières informations sur le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux](#)

IP/21/3044

Personnes de contact pour la presse:

[Marta WIECZOREK](#) (+32 2 295 81 97)

[Flora MATTHAES](#) (+32 2 298 39 51)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)